

En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire à des émanations importantes de ce gaz toxique. Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières tels que les intempéries (tempêtes, inondations, grand froid, ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien **d'une aération permanente dans les locaux**, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité. **Il est rappelé qu'aérer en grand sur un temps court permet de renouveler l'air intérieur et d'évacuer l'humidité sans refroidir le logement.**

Pour prévenir les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- **Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;**
- **Arrêter les appareils de combustion si possible ;**
- **Faire évacuer les lieux ;**
- **Appeler les secours (112, 18 ou 15 et le 114 pour les personnes malentendantes) ou un centre antipoison (numéro d'urgence 24/24, 7/7 : 01 45 42 59 59) ;**
- **Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.**

Pour plus d'informations concernant les risques d'intoxication au monoxyde de carbone, vous pouvez consulter la page « Le monoxyde de carbone » du site internet de l'ARS de Bretagne

<https://www.bretagne.ars.sante.fr/le-monoxyde-de-carbone-0>